

# La France bannit le téléphone portable à l'école et au collège

**Votée cet été, l'interdiction s'étend jusqu'à la cour de récréation. Une première expérience fait état d'un rétablissement des conversations entre élèves.**

**PHILIPPE BONNET**

À PARIS

Autrefois, le tiroir des maîtres et professeurs offrait une intéressante collection des objets confisqués durant l'année, allant du petit soldat au paquet de bonbons. Depuis la rentrée scolaire qui a eu lieu hier en France, la prohibition fait un saut technologique. De par une loi entrée en vigueur le 3 août, tous les objets connectés sont interdits dans les écoles et collèges y compris et surtout le téléphone portable. Dans les faits, les établissements scolaires en modéraient déjà l'usage, surtout pendant les cours. Mais le texte, qui entérine cette régulation déjà effective, en interdit l'usage jusque dans les couloirs et l'espace de récréation. Selon un reportage diffusé hier par France Bleu, le collège de Loches (Indre et Loire) avait pris les devants. Et

les enseignants interrogés ont ainsi pu constater que le bannissement du portable avait rétabli les conversations entre élèves durant les pauses. Autre avantage, les élèves ne peuvent plus s'amuser à prendre des photos de leurs professeurs ou de leurs amis et à les diffuser, pas toujours pour de bonnes raisons, sur les réseaux sociaux. Enfin, d'après le principal du collège en question, l'interdiction donne force de loi à la confiscation des appareils. Un satisfecit qui fait bondir le docteur Laurent Alexandre, chantre et auteur notoire d'ouvrages sur le bien-fondé de l'apprentissage de l'intelligence artificielle dès la période scolaire. «C'est la seule erreur de Jean-Michel

**«Interdire le portable à l'école, c'est aussi bête que si l'on avait interdit l'électricité en 1908.»**

**LAURENT ALEXANDRE**  
MÉDECIN, AUTEUR, SPÉCIALISTE  
DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

*Blanquer*», déclarait-il lundi pour L'Echo avant de marteler qu'il «est évident qu'un proviseur ne va prendre le risque de contredire son ministre de tutelle. Interdire le portable à l'école, c'est aussi bête que si l'on avait interdit l'électricité en 1908. Il faut néanmoins savoir faire preuve d'autorité et confisquer l'appareil si le gamin est sur Facebook pendant les cours.»

Dans la pratique, les établissements auront toute latitude sur la façon de procéder. Soit en demandant aux élèves d'éteindre leurs portables soit en exigeant qu'ils les déposent dans des casiers... qui n'existent pas forcément. Il reste qu'après des années d'utilisation dans l'enceinte scolaire, le demi-tour risque d'être ardu à négocier dans l'immédiat. Cependant que de tout temps, c'est même à cela que l'on reconnaît un enfant, l'interdiction réveillera chez lui le sens inné de la dissimulation. Et ce, alors que les parents qui ne donnent pas vraiment l'exemple dans la vie courante, s'étaient habitués à rester en contact avec leur progéniture par l'échange de nombreux textos.